



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 298/2021
Date de la séance du CE: 10 mars 2021
Direction: Direction de la sécurité
N° d'affaire: 2021.SIDGS.2828
Classification: –

Fonds du sport: approbation des comptes annuels 2020

1. Objet

Les comptes annuels du Fonds du sport ont bouclé le 31 décembre 2020 sur un solde de 22 839 827,74 francs. Après déduction des subventions promises non encore versées (6 490 430 francs), l'avoir net s'élève à 16 349 397,74 francs.

Dans son rapport de révision du 26 janvier 2021, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des comptes annuels 2020 et recommande de les approuver.

2. Bases légales

- Loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJA ; RSB 935.52), article 47, alinéas 1 et 2 et article 51
- Ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJA ; RSB 935.520), article 93, alinéas 1 et 2
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), article 20, alinéa 1

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de la sécurité, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté et les comptes annuels 2020 du Fonds du sport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil